



FICHE D'INSCRIPTION JARDIN AQUATIQUE

ANNEE DE NAISSANCE 2015

SAISON 2020/2021

1 - IDENTITE

NOM PRENOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

TELEPHONE FIXE TELEPHONE PORTABLE

ADRESSE MAIL



2 - FORMULE D'ABONNEMENT

Inscription à l'année 1 séance / semaine : Commune : **141.00 €** / Hors C : **208.00 €**

Carte abonnement « Activité » : **facturée 3.60€ en cas de perte**. Elle est obligatoire à chaque séance ; entrée/sortie. Elle est la propriété de la Mairie et devra être restituée à la fin de la saison.

3 - CHOIX DE VOTRE SEANCE

HORAIRES	JOURS	SEANCES	INSCRIPTION
Choix n° 1 De.....à.....	SAMEDI		à l'année
Choix n° 2 De.....à.....	SAMEDI		à l'année

**Pour compléter, reportez-vous au tableau.
Inscrivez à l'identique les horaires, jours et séances.**

SAMEDI	11H00/11H30	11H30/12H00	12h00/12h30
---------------	--------------------	--------------------	--------------------

4 - CONDITIONS GENERALES

NE JOIGNEZ AUCUN REGLEMENT À VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION

- Les dossiers incomplets ou nous parvenant après **le 23 août** ne seront **pas traités**.
- Les inscriptions sont effectuées par ordre d'arrivée (cachet de la poste faisant foi).
- Toute demande d'inscription doit être accompagnée :
 1. D'une copie d'un justificatif de domicile de **moins de 3 mois**.
 2. D'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive souhaitée, datant de moins de 3 mois au moment de l'inscription.
 3. D'1 photo.
- Le paiement s'effectuera avec le courrier de confirmation à partir du 1er septembre.
- **Aucun cours** ne sera dispensé **pendant les vacances scolaires** (sauf les samedis de début de vacances).
- Les jours fériés ou les fermetures exceptionnelles ne donneront pas lieu à un report de cours.
- Il appartient aux parents de prendre en charge les enfants en dehors des heures d'activités.
- L'établissement sera fermé pour vidange technique deux semaines par an **au minimum**.
- L'activité n'est pas couverte par une assurance spécifique communale.
- L'abonnement est nominatif et individuel et ne prévoit pas l'accès à la piscine en dehors du temps d'activité.
- Les inscriptions ne seront pas remboursées. Sauf avis médical, déménagement et mutation.
- Bonnet de bain et douche obligatoires. Les sacs doivent être entreposés dans les casiers prévus à cet effet, accessibles avec une pièce de 1 €uro récupérable.
- **En raison de la nouvelle réglementation en lien avec la Covid-19, de nouvelles mesures sont susceptibles d'être applicables dès la rentrée concernant l'accès aux vestiaires.**

Je certifie avoir pris connaissance de la fiche d'information sur le déroulement des activités aquatiques.

Date :

Signature :

